

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 27 août 2017

Orges	9 h 00	Culte. Cène. F. Lemrich.
Bonvillars	9 h 15	Culte. J.-N. Fell.
Lignerolle	10 h 00	Culte Vitrail. A La Bessonnaz. Apéro et repas canadien. A. Gelin.
Vuitebœuf	10 h 00	Culte. Cène. T. Rakotoarison.
Method	10 h 00	Culte. Animations pour les enfants pendant le culte. Apéritif d'été. A.-C. Rapin.
Grandson	10 h 15	Culte. Cène. F. Lemrich.
Villars-Burquin	10 h 30	Culte. J.-N. Fell.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
Pas de messe en août - Prochaine messe le 3 septembre 2017 à 9h30



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 172291

Compétence: ME (Municipale Etat)

Commune: Vuitebœuf

Lieu-dit et/ou adresse: Route de Sainte-Croix

Coordonnées: 532.042/184.447

Parcelle N°: 31

Propriétaires: Laurent Schwab, Martine Schwab, Nicole Schwab, Rose-Mary Schwab, Yvette Rütishauer, route de Baulmes, 1445 Vuitebœuf

Auteur des plans: Frédéric Glauser, architecte, Sur-la-Ville 6, 1443 Champvent

Nature des travaux principale: Construction nouvelle

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa et quatre garages

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23 août 2017 au 21 septembre 2017.

Le dossier peut être consulté auprès du greffe municipal pendant le délai d'enquête.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

Tirs à balles

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

Tirs à 300 m

Mercredi 23 août 2017 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 30 août 2017 de 18h00 à 20h30

Tir militaire

Mercredi 6 septembre 2017 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Samedi 23 septembre 2017 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 30 septembre 2017 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 7 octobre 2017 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 14 octobre 2017 de 13h30 à 17h30

Tir de clôture interne

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Demande

de permis de construire (P)

CAMAC N°: 173171

Compétence: (M) Municipale

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Rue de la Chapelle 12 et 14

Coordonnées (E/N): 2529760/118480

Parcelle N°: 113

ECA N°: 115

Note recens. architectural: 6

Propriétaires: Perusset Nadine et Olivier, rue de la Chapelle 14, 1446 Baulmes, tél. 024 459 15 87

Auteur des plans: David Varidel, ingénieur, reg. mandataire N°: 4200, BR Plus Ingénieurs S.A., rue de la Plaine 68, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. 024 425 45 94

Nature des travaux principale: Construction nouvelle

Description de l'ouvrage: Construction d'un garage double semi-enterré et d'un mur de soutènement en gabions

Demande de dérogation: A l'art. 8 du RPGA (distance aux limites), en application de l'art. 61 (dépendances)

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle): Oui

Particularités:

Travaux situé hors zone à bâtir: Non

FAO N°: 67

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23.8.2017 au 21.9.2017.

La Municipalité



RANCES

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 05/2017

CAMAC N°: 171139

Parcelle N°: 231

ECA N°: 289

Coordonnées (E/N): 2530970/1179740

Nature des travaux: Agrandissement de la villa existante, création d'un 2^e appartement avec couvert à voitures 2 places et 2 places parc extérieures

Situation: Sur Vigny 21

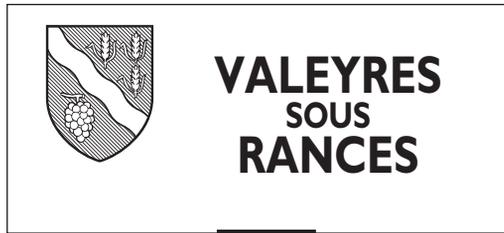
Propriétaire, promettant, DDP: Allemann Yves

Auteur des plans: Schulé Henri, Atelier d'architecture HRV Sàrl, C. Harnischberg - C. Rykart

Demande de dérogation: L'agrandissement déroge à l'art. 25 RCAT (distance à la limite). Inscription d'une mention de restriction de droit public à la propriété parcelle 511. Le garage déroge à l'art. 25 RCAT (distance à la limite) application art. 60 RCAT.

Enquête publique ouverte du 19.08.2017 au 17.09.2017.

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Demande de permis de construire (P)

Commune: Valeyres-sous-Rances
Compétence: (ME) Municipale Etat
Réf. communale: 06/17
CAMAC N°: 172303
Parcelle N°: 250
ECA N°: 13
Coordonnées (E/N): 2530610/1178565
Nature des travaux: Adjonction. Création de deux ouvertures en façades
Situation: Chemin des Rochettes 3, 1358 Valeyres-sous-Rances
Note de recensement architectural: 3
Propriétaires, promettants, DDPS: Luginbühl Stéphanie, Zimmermann Christine, Kläy David
Auteur des plans: Daenzer Pierre DTP S.A. Bureau d'études
Demande de dérogation: --
Particularités: --
Enquête publique ouverte du 26.08.2017 au 24.09.2017

La Municipalité

Point M - Allez hop... On bouge!!!

La belle saison nous donne des envies nouvelles, alors si vous avez envie de bouger, n'hésitez pas à venir vous joindre à nous et vous faire du bien tout en marchant chaque semaine, par n'importe quel temps, le:
lundi ou jeudi matin de 9h00 à 10h00

Messieurs, cette annonce s'adresse également à vous!

Prochaines dates:

jeudi 31 août et lundi 4 septembre 2017

Pour la suite, veuillez consulter le site internet: www.valeyres-sous-rances.ch ou le panneau d'affichage communal.

RDV **devant le collège** à Valeyres-sous-Rances.

Les bénévoles du Point M



Stand de tir

Tirs militaires

Jeudi 24 août 2017 de 17h30 à 20h00

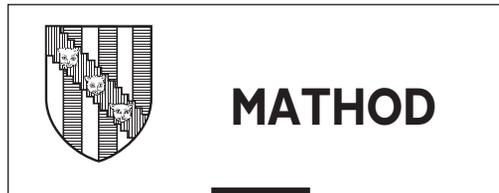
Jeudi 31 août 2017 de 17h30 à 20h00
DERNIERS TIRS MILITAIRES 2017

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibleries aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité



Avis d'enquête publique N° 2017-4044

Commune: Method
Propriétaire: Abbruzzese Alessandro, rue des Champs-du-Pont 3, 1438 Method
Requérant/auteur des plans: Pittet Sylvain, Jaquier Pointet SA, rue des Pêcheurs 7, 1401 Yverdon-les-Bains
Promettant acquéreur: --
Coordonnées: 533.005/179.570
Parcelle N°: 227
ECA N°: 259
CAMAC N°: 171960
Nature des travaux-description de l'ouvrage: Construction d'une piscine, d'un local technique et d'une pompe à chaleur
Adresse de l'ouvrage: Rue des Champs-du-Pont 3 - Method
Dérogation requise: Dérogation à l'article 5.3 du RPGA, la Municipalité peut appliquer l'article 5.6

Le dossier peut être consulté au greffe municipal de la Commune de Method, rue de la Forge 22, **du 26.08.2017 au 24.09.2017.**

Délai d'opposition: 24.09.2017

La Municipalité

SANI-BOIS

André Overney
Traitement de charpente
 Cirons - capricornes - vers du bois
 Nettoyage de poutres - nids de guêpes
 Champignons du bois - mэрule
 1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



AVIS À LA POPULATION

Le traditionnel motocross

à L'ABERGEMENT

au lieu-dit le Grand-Vailoud

se tiendra

**le samedi
26 août 2017
de 8 h 00 à 18 h 00**

ENTRÉE LIBRE

(Essais de sécurisation le jeudi 24)



BAULMES

Tournoi de pétanque populaire en doublettes

Samedi 9 septembre 2017

Terrain Sous-Ville

Finance d'inscription: Fr. 25. — par doublette.

Inscriptions auprès de: Yvon Sourimant, 078 964 08 92, soubal@hotmail.fr ou Eric Clot, 079 743 21 49, eric-clot@bluewin.ch **jusqu'au mercredi 6 septembre 2017 (36 équipes maximum).**

DÉBUT DES JEUX À 8 H 30 PRÉCISES

Rôti, frites, salades à votre disposition: Fr. 15. —

Organisation: Amicale de pétanque - Baulmes



Grand'Rue 22
 1446 Baulmes
boucherieperusset.ch
 T 024 459 14 02



Actions de la semaine

Saucisson vaudois à

Fr. 19.50/kg

Lard Péro à

Fr. 29. —/kg

SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans
à votre service

www.solcreations.ch
021 887 74 30
024 426 07 26



Association Culturelle
de Baulmes et environs



Nous vous convions à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le jeudi 7 septembre 2017 à 20h00
à l'Hôtel de Ville de Baulmes

Nous espérons vous voir nombreux.

Le PV de l'assemblée générale 2016 sera
disponible dès le 1^{er} septembre 2017 sur notre site:

<http://baulmes-culture.blogspot.ch>



Ecrivain public

Lettres Retrouvées
Ria Matile

Chemin Sous-Bois 1 -1435 Essert-Pittet
077 452 80 19
lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !

Dans votre région, votre écrivain public...

... prépare votre courrier, discours ou poème;

... corrige votre document ou le réécrit;

... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.



FSG Baulmes

REPRISE DES COURS DE GYMNASTIQUE 2017

Lundi	21 août	17 h 30 - 18 h 45	Mini Mixtes	5 à 6 ans
Lundi	21 août	20 h 15 - 21 h 30	Gym Fit Adultes	
Mardi	22 août	16 h 30 - 18 h 30	Agrès Team	6 à 11 ans
Mercredi	23 août	20 h 05 - 21 h 30	Actives	dès 15 ans
Jeudi	24 août	09 h 25 - 10 h 25	Gym Parents - enfants	2 ½ à 5 ans
Jeudi	24 août	18 h 15 - 19 h 30	Gym Mixtes	10 à 15 ans
Vendredi	25 août	17 h 45 - 19 h 00	Kids Gym	7 à 10 ans

NOUS CHERCHONS UN MONITEUR OU UNE MONITRICE OU AIDE POUR LE GROUPE MINI-MIXTES (5-6 ANS)

Renseignement au 024 459 12 66 ou www.gym-baulmes.ch

Badermétaux Sarl

Votre spécialiste en gestion des déchets

Laurent Bader

Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3
1445 VUIEBCEUF

Fixe: +41 24 459 25 75

Fax: +41 24 459 25 76

Mobile: +41 79 206 52 37

laurent.bader@badermetaux.ch

www.badermetaux.ch

CERUTTI MAÇONNERIE

1422 Grandson

Neuf et rénovation
Aménagements - Fouilles

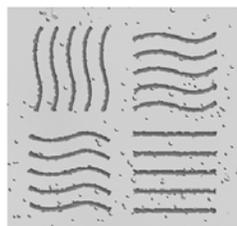
**DEVIS GRATUIT
ET SANS ENGAGEMENT**

Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26

CORPS ACCORD

Retrouver l'équilibre



Audrey Roncière

Masseuse, animatrice
en atelier créatif
et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au
079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière

Masseur, coach,
thérapeute Polarity
et travailleur social

Sur rendez-vous au
079 653 53 52

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignerolle

À LA RUSSILLE
 En dessus d'Orbe / Commune des Clées
Grand
Vide grenier

SAMEDI
9 septembre 2017
 de 9h00 à 18h00

Nombreux stands, brocante, artisanat
 et autres exposants

Petite restauration avec boissons
 et saucisses, etc

Venez nombreux

Inscriptions exposants requises
jusqu'au 5.09.2017

Téléphones:
024 441 92 20 ou 024 441 77 46

Organisation: Société du Pressoir La Russille

Blagues

Un explorateur arrive au Pôle Nord et, à sa stupéfaction, aperçoit un noir tout nu sur un iceberg. Il lui demande:

- Esquimau?

Et l'autre répond aussitôt:

- Non, chocolat glacé.

Un explorateur, de retour de Nouvelle-Guinée, fait une conférence et raconte son voyage:

- Ce qui m'a le plus surpris, dans une tribu de cette région, c'était sa méthode pour se chauffer l'hiver: ils se réunissent en grand cercle autour de l'un d'entre eux qui reste debout, silencieux et seul au milieu. Ils appellent ça le «Sauvage Central».

Un couple décide d'adopter un petit chinois et tout à fait logiquement décide, en même temps, d'apprendre à parler le chinois.

- Mais c'est très difficile leur dit le professeur de chinois! Vous en avez pour des années! Pourquoi voulez-vous apprendre cette langue?

- C'est que voyez-vous Monsieur le Professeur, nous avons adopté un petit chinois, il a déjà un an et il va bientôt commencer à parler. Nous aimerions tant comprendre ce qu'il va dire!

Aux Etats-Unis, les éducateurs, pour la plupart professent qu'il est mauvais de contredire les enfants.. ils prétendent que cela les briment. Si votre enfant veut se jeter par la fenêtre, surtout, laissez-le faire. De toute manière, il ne recommencera pas.

Invitation aux
 ateliers ouverts
 des artistes et artisans de
Baulmes
 samedi et dimanche
 9 et 10 septembre 2017
 de 14h00 à 18h00

Susan Litsios

Gravure, livres

Katia Cochet

Céramique, poterie

Atelier

Jacques Perrenoud

Lithographie, gravure

Sandra Lenoir

Papier mâché, photo montage

Jocelyne & Melinda Rost

Artisanes chocolatières

Inge Lohmeyer

Sculpture

Brigitte Lattion

Céramique

Julien Cachemaille

BD et illustrations

Annika Boverio

Feutrière





VOTATION FÉDÉRALE DU 24 SEPTEMBRE 2017

1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», retirée)
2. Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée
3. Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 28 juin 2017

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 12 avril 2017
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) sont convoqués le **dimanche 24 septembre 2017** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

Transfert au canton –
Commande du matériel de réserve

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits (suisse et étrangers) pour le **jeudi 10 août 2017 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Section des droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 24 septembre 2017 et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **au plus tard le mardi 19 septembre 2017**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 22 septembre 2017 à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 28 août et le 1^{er} septembre 2017**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 22 septembre 2017 à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- **La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.**
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 22 septembre 2017**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

Le dépouillement anticipé est autorisé.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 40 72 ou 021 316 41 55).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est soigneusement conservé au greffe.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 7 août 2017** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 juin 2017.

Le président:

P.-Y. Maillard

Le chancelier:

V. Grandjean